



Bulletin Officiel

N° 5612 Lundi 21 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ATTIJARI BANK	25
---------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2018 - 1 »	26
--	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOMOCER - AGO -	27
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA - AGO -	28
SITEX - AGO -	29

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGE -	30
---	----

INFORMATIONS POST AGO

ASTREE	31-33
SOTRAPIL	34-35
SOTRAPIL	36-40

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA	41
FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	41
TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	41

CHANGEMENTS DE DIRIGEANTS

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	42
SICAV PROSPERITY	42
SICAV TRESOR	42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOTEMAIL

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 - UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 - UNION FINANCIER HANNIBAL SICAV
 - UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

ANNEXE IV

INFORMATIONS POST AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91 -24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91 -24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capital, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement de s

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine .

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission :

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2018-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

ATTIJARI BANK

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Attijari Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **20/04/2018**, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2018, à raison d'1 (une) action nouvelle pour **40** (quarante) actions anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari Bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari Bank en vue de leur annulation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'AGE du 20/04/2018, le conseil d'administration réuni le **04/05/2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **25/05/2018**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes d'Attijari Bank seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25/05/2018**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2017 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **08/05/2018**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25/05/2018**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **25/05/2018**.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2018-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **27 février 2018**, ont été clôturées le **07 mai 2018**, pour un montant de **23 608 700 DT**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 05 Juin 2018 à 08h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,
9. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2017 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
11. Questions diverses,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 24 Mai 2018 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2017 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2017 ; et
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 21 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2017.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2017.
7. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2018.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
11. Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital de la banque pour le porter de 160 000 000 dinars à 176 000 000 dinars, et ce par incorporation de 16 000 000 dinars, à prélever sur les réserves et l'émission de 3.200.000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune.

Ces actions seront attribuées aux détenteurs des actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à compter du

Cette résolution est votée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification corrélative de l'article - 7 des statuts de la Banque.

Article 7 nouveau : Capital Social

« Le capital social est fixé à la somme de 176.000.000 Dinars divisé en 35.200.000 actions nominatives de cinq dinars chacune ».

Cette résolution est votée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue tous les pouvoirs au Conseil d'Administration de la Banque à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et de porter les modifications nécessaires aux statuts de la Banque, notamment à l'article-7 desdits statuts.

Cette résolution est votée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est votée à

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES****- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2018, la Compagnie d'Assurance et de Réassurances -ASTREE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

1 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2017, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 15 029 794,361 D ainsi que le report à nouveau de 11 797 135,948 D, comme suit :

Réserves légales :	1 000 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	7 027 500,000 D
Réserves facultatives (Constituées après 2013):	10 000 000,000 D
Report à nouveau :	8 799 430,309 D
Total :	26 826 930,309 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

4 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 9.600.000,000 D de dividendes, soit 1,6 Dinars par action. Un montant de dividende de 7 200 000D sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013 et ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Le reliquat, soit un montant 2 400 000 Dinars, sera prélevé sur les réserves facultatives soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 22 Mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2017, à cent mille dinars (100 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- un montant de quinze mille dinars (15 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

- un montant de quinze mille dinars (15 000D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Commissaire aux comptes "CMC" représenté par Monsieur Cherif BEN ZINA, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

I- Le Bilan après affectation du résultat comptable (En dinars)

Actif du bilan	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	Brut	Amortissements & provisions	Net				
Actifs incorporels	1 131 439	<798 705>	332 734	193 722	Capital Social	30 000 000	20 000 000
					Réserves et primes liées au capital	25 555 873	24 031 873
Actifs corporels d'exploitation	6 318 604	<5 126 562>	1 192 042	1 284 809	Autres capitaux propres	42 661 315	45 757 815
					Report à nouveau	8 799 430	11 797 136
Placements	366 802 454	<18 976 027>	347 826 427	317 604 057	Total des capitaux propres après affectation	107 016 618	101 586 824
					Provisions pour risques et charges	9 472 109	7 132 109
Part des réassureurs dans les provisions techniques	30 865 494		30 865 494	34 075 068	Provisions techniques brutes	266 543 005	240 195 900
					Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	19 473 260	23 736 588
Créances	72 557 533	<21 131 837>	51 425 696	51 995 207	Autres dettes	38 730 216	41 141 432
Autres éléments d'Actif	20 246 892		20 246 892	18 349 562	Dividendes à payer	9 600 000	8 800 000
					Autres passifs	1 054 077	909 572
Total de l'Actif :	497 922 416	<46 033 131>	451 889 285	423 502 425	Total des capitaux propres et du passif :	451 889 285	423 502 425

- Suite -**III-L'état d'évolution des capitaux propres****Tableau d'évolution des capitaux propres**

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	30 000 000	2 000 000	22 155 873	35 633 815	11 797 136	15 029 794	116 616 618
Affectation AGO du 10 Mai 2018		1 000 000	10 000 000	7 027 500	-2 997 706	-15 029 794	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2017			-9 600 000				-9 600 000
Solde au 31/12/2017 après affectation	30 000 000	3 000 000	22 555 873	42 661 315	8 799 430		107 016 618

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

شركة النقل بواسطة الأنابيب

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1003 - تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 15 ماي 2018 تنشر شركة النقل بواسطة الأنابيب مايلي :

اللائحة الأولى :

إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة لشركة النقل بواسطة الأنابيب بعد الإستماع إلى تقرير مجلس الإدارة ، و بعد النقاش، تقرر الترفيع في رأس مال الشركة من 20.173.725 دينار إلى 20.691.000 دينار وذلك بإدماج:

• مبلغ 493.783,592 دينار يؤخذ من عنوان " حساب خاص بالإستثمار " بعد توزيع أرباح سنة 2017،

• مبلغ 23.491,408 دينار يؤخذ من عنوان " النتائج المؤجلة بعنوان سنة 2017".

و يتمثل هذا الترفيع في رأس المال في إصدار 103.455 سهما جديدا يقع إسنادها للمساهمين القدامى وحاملي حقوق الإسناد على أساس سهم (01) جديد لكل تسعة وثلاثون (39) سهما قديما.

صادقت الجلسة العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الثانية :

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقا من غرة جانفي 2018 .

يقع اقتطاع قسيمة الإسناد انطلاقا من 29 جوان 2018.

صادقت الجلسة العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع .

- Suite -

اللائحة الثالثة :

ينقح الفصل السادس من العقد التأسيسي كآآتي : حدد رأس المال الإجماعي للشركة بـ **20.691.000** دينار مقسمة إلى **4.138.200** سهما بقيمة اسمية قدرها خمسة (5) دنانير للسهم الواحد، محررة كليًا.

صادقت الجلسة العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الرابعة :

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كلّ الصلاحيات للقيام بالإجراءات العمليّة والقانونيّة المتعلقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عمليّة الترفيع وتنقيح العقد التأسيسي على أساس ذلك.

صادقت الجلسة العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الخامسة :

تمنح الجلسة العامة الخارقة للعادة كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجلسة العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع .

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2018, la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » publie ci-dessous :

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Les résolutions adoptées.

1. Le bilan après affectation du résultat :

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Au 31 Décembre</i>	
	2017	2016
Actifs		
<u>Actifs non courants</u>		
Actifs immobilisés		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	307 050,000	300 749,000
Moins : Amortissements + provisions	-299 909,000	-283 715,000
	7 141,000	17 034,000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 798 299,000	44 701 706,000
Moins : Amortissements + provisions	-35 604 026,000	-34 294 340,000
	9 194 273,000	10 407 366,000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 068 042,000	1 276 648,000
Moins : Provisions	-16 605,000	-16 836,000
	1 051 437,000	1 259 812,000
Total des actifs immobilisés	10 252 851,000	11 684 212,000
Autres actifs non courants		
Total des actifs non courants	10 252 851,000	11 684 212,000
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	611 504,000	560 974,000
Moins : Provisions	-8 651,000	
	602 853,000	560 974,000
Clients et comptes rattachés	7 265 210,000	6 428 722,000
Moins : Provisions		
	7 265 210,000	6 428 722,000
Autres actifs courants	868 183,000	869 935,000
Moins : Provisions	-247 766,000	-247 766,000
	620 417,000	622 169,000
Placements et autres actifs financiers	25 042 062,000	21 899 607,000
Liquidité et équivalents de liquidités	3 021 257,000	1 601 647,000
Total des actifs courants	36 551 799,000	31 113 119,000
Total des actifs	46 804 650,000	42 797 331,000

- Suite -

Exprimé en dinars

Au 31 Décembre

DESIGNATIONS	2017	2016
Passifs		
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital Social	20 173 725,000	19 819 800,000
Réserves	3 576 739,000	3 454 739,000
Autres capitaux propres	139 510,000	139 510,000
Résultat reportés au 31/12/2013	6 003 952,000	6 003 952,000
Résultat reportés à partir de l'exercice 2014	5 122 372,000	3 182 916,000
Compte spécial d'investissement	493 784,000	331 934,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	35 510 082,000	32 932 851,000
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres après affectation	35 510 082,000	32 932 851,000
Passifs		
Passifs non courants		
Provisions	2 267 957,000	1 867 663,000
Total des passifs non courants	2 267 957,000	1 867 663,000
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 227 002,000	868 718,000
Autres passifs courants	7 799 609,000	7 128 099,000
Concours bancaire et autres passifs ,F		
Total des Passifs Courants	9 026 611,000	7 996 817,000
Total des passifs	11 294 568,000	9 864 480,000
Total des capitaux propres et des passifs	46 804 650,000	42 797 331,000

2-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital Social	Réserves Légales	Réserves pour Fonds social	Réserves Extraordinaires	Autres Capitaux	Résultats Reportés	Compte spécial d'inv de l'exercice	Resultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	20 173 725	1 981 980	899 161	160 205	139 510	9 164 878		6 218 419	38 737 878
affectation approuvée par l'A.G.O du 15/05/2018		35 393	500 000			5 189 242	493 784	-6 218 419	0
Dividendes 2017						-3 227 796			-3 227 796
Solde au 31/12/2017 après affectation	20 173 725	2 017 373	1 399 161	160 205	139 510	11 126 324	493 784	0	35 510 082

- Suite -

3- Les résolutions adoptées :

اللائحة الأولى :

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين:

- السيد عياد مبارك حلاب كمتصرّف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد سمير ولهة لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2020،
- السيد سمير الشلاخي كمتصرّف ممثل للمؤسسة التونسية للأنشطة البترولية عوضا عن السيدة دليلة بوعتور للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2018.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الثانية :

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2017 ، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2017 وعلى الإتفاقيات والعمليات الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الثالثة :

إنّ الجلسة العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامّا بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2017.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة الرابعة :

تقرّر الجلسة العامة العادية تبويب وتخصيص النتائج للسنة المالية 2017 والنتائج المؤجلة كالاتي :

- Suite -

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2017	دينار	6 218 419.277
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	دينار	9 164 877.948
المجموع القابل للتوزيع	دينار	15 383 297.225
احتياطات قانونية	دينار	35 392.500
حساب خاص بالاستثمار	دينار	493 783.592
توزيع حصص الأسهم	دينار	3 227 796.000
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	دينار	500 000.000
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	دينار	11 126 325.133

وتحدّد بذلك مبلغ 800 مليون كحصّة مرابيح عن كلّ سهم تؤخذ من النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2017 ويتمّ توزيعها في 29 جوان 2018.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالأغلبية .

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجلسة العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2017 بمبلغ ألفين وخمسمائة دينار خام (2.500,000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة السادسة :

تحدّد الجلسة العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2017 بمبلغ ألفين وخمسمائة دينار خام (2.500,000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

اللائحة السابعة :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخّص الجلسة العامة العادية لمجلس الإدارة ولمدّة سنة واحدة في إصدار، باسم الشركة ، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كيفية إصداره وخصائصه.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

- Suite -

اللائحة الثامنة :

تمنح الجلسة العامة العادية كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة بالإجماع .

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008
Adresse : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 :

Un dividende de 3,762 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 31 mai 2018** au siège social de la société.

2018 - AS - 6020

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA
Agrément du CMF n°04-2011 du 9 février 2011
Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 15 mai 2018, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

0,110 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2018** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2018 - AS - 6021

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°06-2016 du 11 février 2016
Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 15 mai 2018, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

119,161 dinars par part.

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2018** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2018 - AS - 6022

AVIS DE SOCIETES

Changement de dirigeants

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°12-2005 du 18 mai 2005
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6023

Changement de dirigeants

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°12-2005 du 18 mai 2005
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6024

Changement de dirigeants

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

SICAV TRESOR informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 08 mai 2018 à la Recette des Finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 17 avril 2018, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI.

2018 - AS - 6025

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,713	173,775		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,896	117,942		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,654	100,692		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,046	103,074		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,923	103,960		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,502	15,507		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,460	113,503		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,113	1,113		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,114	102,146		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,595	1,596		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,145	42,158		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,993	57,011		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,079	125,192		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,449	122,675		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	155,689	155,638		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	565,785	565,688		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,518	131,423		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,472	139,300		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,232	141,112		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,063	118,933		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	122,471	122,446		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	171,833	171,855		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,973	101,234		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,589	106,670		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,825	169,398		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	146,973	147,717		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,570	113,816		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	117,759	118,167		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,084	24,112		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2353,899	2366,613		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,758	128,949		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	160,844	161,009		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	195,420	197,100		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,853	18,963		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5380,924	5390,116		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,878	2,898		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,470		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,265		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,154		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,186	1,193		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,194	1,203		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	129,718	130,127		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,061	124,434		
44	FCP MOUSSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1141,979	1144,535		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,018	12,067		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,925	10,958		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,164	110,207
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,496	104,531
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,632	102,669
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	104,534	100,612
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,877	101,921
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,029	109,062
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,364	102,417
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,780	99,812
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,954	104,984
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,133	106,172
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,129	105,164
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,547	104,591
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,633	106,666
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,408	105,439
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,895	100,934
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,719	105,751
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,923	104,966
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,745	101,774
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,793	106,819
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,942	104,985
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,799	104,832
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,889	106,920
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,593	100,626

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,396	10,400
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,406	105,440
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,061	106,102
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,772	106,808
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,618	10,621
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	63,453	63,505
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,695	105,711
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,571	18,599
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	320,266	319,809
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,930	30,933
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2526,031	2523,531
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	74,954	74,956
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,742	55,744
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,649	116,645
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,687	106,645
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,954	10,951
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,956	11,940
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,380	15,399
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,581	14,578
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,183	15,953
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,724	13,534
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	157,769	157,362
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,104	146,948
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,645	9,660
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	122,211	122,158
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	94,506	94,603
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,417	99,358
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,540	99,436
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,257	115,142
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,563	99,681
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,613	10,627
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,347	107,419
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	166,952	167,236
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,987	116,933
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	114,284	114,481
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	120,914	121,932
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,653	217,137
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	193,920	192,493
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	165,138	161,985
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,108	25,149
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,018	153,512
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	120,889	124,207
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9320,057	9302,953
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,261	82,327
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1077,225	1063,093
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6124,087	6142,910
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5460,164	5466,074
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,486	102,557
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	127,080	127,289
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11967,606	12008,753

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed BELAIFA.

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	31.12.2017	31.12.2016
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		125 307	60 833
Moins : amortissements		<69 741>	<54 025>
	IV.1	55 566	6 808
Immobilisations corporelles		67 149 547	63 745 195
Moins : amortissements		<19 088 410>	<17 280 872>
	IV.2	48 061 137	46 464 323
Immobilisations financières	IV.3	3 456 418	3 704 290
Total des actifs immobilisés		51 573 121	50 175 421
Autres actifs non courants	IV.4	280 052	1 109 001
Total des actifs non courants		51 853 173	51 284 422
Actifs courants			
Stocks		18 247 648	17 190 883
Moins : provisions		<32 728>	<400 000>
	IV.5	18 214 920	16 790 883
Clients et comptes rattachés		12 332 534	11 392 381
Moins : provisions		<501 149>	<325 627>
	IV.6	11 831 385	11 066 754
Autres actifs courants		6 451 506	6 926 108
Moins : provisions		<205 033>	<200 033>
	IV.7	6 246 473	6 726 075
Autres actifs financiers	IV.8	1 794 802	1 634 200
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	784 612	357 941
Total des actifs courants		38 872 192	36 575 853
Total des actifs		90 725 365	87 860 275

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres			
Capital		26 200 000	26 200 000
Réserve légale		656 890	656 890
Autres capitaux propres		6 812 684	7 059 633
Résultats reportés		<6 367 072>	923 133
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.10	27 302 502	34 839 656
Résultat de l'exercice		395 716	<7 290 205>
Total des capitaux propres avant affectation		27 698 218	27 549 451
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	10 767 197	14 100 249
Autres passifs non courants		183 975	-
Total des passifs non courants		10 951 172	14 100 249
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	23 767 240	20 713 649
Autres passifs courants	IV.13	5 578 022	3 399 890
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.14	22 730 713	22 097 036
Total des passifs courants		52 075 975	46 210 575
Total des passifs		63 027 147	60 310 824
Total des capitaux propres et passifs		90 725 365	87 860 275

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

	Note	31.12.2017	31.12.2016
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	47 820 692	37 077 487
Autres produits d'exploitation (*)	V.2	246 949	282 381
Total des produits d'exploitation		48 067 641	37 359 868
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		<382 959>	<2 194 627>
Achats d'approvisionnements consommés (*)	V.3	<30 196 911>	<25 515 384>
Charges de personnel	V.4	<6 244 191>	<6 147 258>
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	V.5	<2 487 603>	<2 559 068>
Autres charges d'exploitation	V.6	<3 282 375>	<3 322 834>
Total des charges d'exploitation		<42 594 039>	<39 739 171>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>5 473 602</u>	<u><2 379 303></u>
Charges financières nettes	V.7	<4 931 928>	<4 904 902>
Produits des placements	V.8	97 189	121 400
Autres gains ordinaires		81 152	409 681
Autres pertes ordinaires		<202 878>	<450 155>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>517 137</u>	<u><7 203 279></u>
Impôt sur les sociétés		<121 421>	<85 426>
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>395 716</u>	<u><7 288 705></u>
Eléments extraordinaires		-	<1 500>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>395 716</u>	<u><7 290 205></u>

(*) La colonne du 31 décembre 2016 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note III.13)

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2017	31.12.2016
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net</i>		395 716	<7 290 205>
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		2 487 603	2 756 267
Quote-part subvention d'investissement		<246 949>	<282 382>
Plus-value sur cession des immobilisations		<269 767>	<445 238>
Reprise sur provision clients		-	<142 707>
Reprise sur provision stocks		-	<54 492>
Actualisation des titres de placement		75 140	-
Encaissements liés aux titres de placement (*)		-	1 400 000
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement (*)		<235 742>	<700 000>
<i>Variation des :</i>			
Stocks		<1 056 765>	2 017 136
Créances clients		<940 153>	<1 681 249>
Autres actifs courants		474 602	660 513
Fournisseurs et autres dettes		6 132 351	4 148 022
<i>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</i>	VI.1	<u>6 816 036</u>	<u>385 665</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'investissement</i>			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<3 307 001>	<3 015 547>
Enc. provenant de la cession d'immobilisations		269 767	185 640
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations fin.		<14 586>	<55 830>
Enc. provenant de la cession d'immobilisations fin.		262 458	163 306
<i>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</i>	VI.2	<u><2 789 362></u>	<u><2 722 431></u>
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>			
Vente des actions propres		-	100 000
Dividendes et autres distributions		<900 628>	<1 048 000>
Enc. Et remboursement des emprunts		<1 014 936>	1 575 092
<i>Flux de trésorerie provenant du financement</i>	VI.3	<u><1 915 564></u>	<u>627 092</u>
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>2 211 110</u>	<u><1 709 674></u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<u><11 035 936></u>	<u><9 326 262></u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<u><8 924 826></u>	<u><11 035 936></u>

(*) La colonne du 31 décembre 2016 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note III.13)

**Notes aux
Etats Financiers**

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL SA» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 26.200.000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'article sanitaire.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT ". Cette filiale a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. KIT est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL

II. Les faits significatifs de la période

Il n'y a pas eu de faits significatifs au cours de la période. Il y a lieu de noter que la performance financière de la société s'est nettement améliorée au cours de l'année 2017 comparée à l'année 2016.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2.86%
Installations Techniques, matériel et outillage	4% et 6.67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	6.67%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

La société n'a pas constaté l'amortissement relatif à la machine de décoration à sec au titre de l'exercice 2017 du fait qu'elle n'a pas été utilisée courant ladite période. L'impact positif sur le résultat de l'exercice s'élève à 69.255 DT.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un

actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la

différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 nécessitant une information dans les notes aux états financiers.

III.13 Retraitements de la colonne comparative

Les reclassements suivants ont été effectués :

- Etat de résultat (Reclassement des reprises sur provisions et des transferts de charges) :

En Dinar Tunisien	31/12/2016 avant retraitement	Reclassement	31/12/2016 après retraitement
Autres produits d'exploitation	490 145	<207 764>	282 381
Achats consommés	<25 525 949>	10 565	<25 515 384>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<2 756 267>	197 199	<2 559 068>

- Etat de flux de trésorerie

En Dinar Tunisien	31/12/2016 avant retraitement	Reclassement	31/12/2016 après retraitement
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements liés aux titres de placement	-	1 400 000	1 400 000
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement	-	<700 000>	<700 000>
<u>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</u>	<u><314 335></u>	<u>700 000</u>	<u>385 665</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'investissement</i>			
Déc. liés à l'acq. d'immo. et AA non courants	<2 829 907>	<185 640>	<3 015 547>
Enc. provenant de la cession d'immobilisations	-	185 640	185 640
Déc. affectés à l'acquisition d'immo. fin.	<5 524>	<50 306>	<55 830>
Enc. provenant de la cession d'immo. fin.	113 000	50 306	163 306
<u>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</u>	<u><2 722 431></u>	<u>-</u>	<u><2 722 431></u>
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>			
Encaissements de titre de placement	700 000	<700 000>	-
Encaissements provenant des emprunts	10 068 865	803 263	10 872 128
Remboursement des emprunts	<8 493 773>	<803 263>	<9 297 036>
<u>Flux de trésorerie provenant du financement</u>	<u>1 327 092</u>	<u><700 000></u>	<u>627 092</u>

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 55.566 DT contre 6.808 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Logiciels	125 307	60 833
Immobilisations incorporelles brutes	125 307	60 833
Amortissement Logiciels	<69 741>	<54 025>
Immobilisations incorporelles nettes	55 566	6 808

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 48.061.137 DT contre 46.464.323 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Terrains	858 612	851 884
Constructions	10 387 707	9 744 246
Construction à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	162 200	137 200
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 890 750	1 996 917
Matériels industriels à statut juridique particulier	3 975 017	3 975 017
Matériels informatiques	162 585	146 018
Matériels de bureaux	85 699	84 342
Matériels industriels (*)	44 530 044	41 850 689
Agencements et ménagements divers	3 610 812	3 421 237
Avance versée / commande d'immobilisations	122 734	174 258
Immobilisations corporelles brutes	67 149 547	63 745 195
Amortissements cumulés	<19 088 410>	<17 280 872>
Immobilisations corporelles nettes	48 061 137	46 464 323

(*) Des dépenses engagées en 2014 et classées auparavant parmi les frais préliminaires pour un montant de 431.592 DT ont été reclassées dans le compte "Matériel industriel" (ligne de production N°3) et amorties sur la durée de vie de ladite immobilisation.

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3.456.418 DT contre 3.704.290 DT au 31 décembre 2016 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres de participations (*)	3 059 128	3 049 128
Dépôts et Cautionnements	397 290	392 703
Fonds de garantie Unifactor	-	262 459
Immobilisations financières nettes	3 456 418	3 704 290

(*) Les titres de participations au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2017	% de détention	31.12.2016
A.B.C	2 700 000	31,268%	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000
SOMOSAN	50 000	0,407%	50 000
SOMOCER NEGOCE	10 000	0,87%	10 000
LTD KIT	214 128	99%	214 128
S.M.C	10 000	0,13%	-
Total	3 059 128		3 049 128

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets des résorptions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 280.052 DT contre 1.109.001 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Frais préliminaires (i)	1 050 587	1 482 179
Charge à répartir (ii)	923 620	923 620
Ecart de conversion	208 195	208 195
Autres actifs non courants bruts	2 182 402	2 613 994
Amortissements & résorptions	<1 902 350>	<1 504 993>
Autres actifs non courants nets	280 052	1 109 001

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%. Des dépenses engagées en 2014 et classées auparavant parmi les frais préliminaires pour un montant de 431.592 DT ont été reclassées dans le compte "Matériel industriel" (ligne de production N°3) et amorties sur la durée de vie de ladite immobilisation.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans
- Les frais de publicité : 3 ans

IV.5 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 18.214.920 DT au 31 décembre 2017 contre 16.790.883 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de matières premières et consommables	5 724 438	4 284 714
Stocks de produits finis et en cours	12 523 210	12 906 169
Total des stocks bruts	18 247 648	17 190 883
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<32 728>	<400 000>
Total des stocks nets	18 214 920	16 790 883

IV.6 Clients et comptes rattachés

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 11.831.385 DT contre 11.066.754 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Clients ordinaires	11 555 711	9 934 049
Clients effets à recevoir	663 402	1 256 220
Clients avoir à établir	<387 728>	<123 515>
Clients douteux ou litigieux	501 149	325 627
Total des comptes clients bruts	12 332 534	11 392 381
Provisions sur créances clients	<501 149>	<325 627>
Total des comptes clients nets	11 831 385	11 066 754

IV.7 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 6.246.473 DT contre 6.726.075 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Avances et prêts aux personnels	374 211	403 960
Etat et collectivités publiques	878 330	534 949
Fournisseurs débiteurs	3 402 455	4 424 629
Créances envers les sociétés du groupe (*)	883 736	876 792
Charges constatées d'avance	421 447	203 665
RRR à obtenir	285 969	162 764
Débiteurs divers	325	119 316
Compte d'attente provisionné	205 033	200 033
Total des autres actifs courants bruts	6 451 506	6 926 108
Provisions des autres actifs courants	<205 033>	<200 033>
Total des autres actifs courants nets	6 246 473	6 726 075

(*) Les créances envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3 :

IV.8 Autres actifs financiers

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 1.794.802 DT contre 1.634.200 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Billets de trésorerie AB Corporation	1 437 000	1 437 000
Placement STB	122 060	197 200
Placement SANIMED	235 742	-
Total des autres actifs financiers	1 794 802	1 634 200

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2017 à 784.612 DT contre 357.941 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Effets à l'encaissement	519 565	16 626
Banques	250 026	326 382
Caisse	15 021	14 933
Total des liquidités et équivalents de liquidités	784 612	357 941

IV.10 Capitaux propres

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2017 à 27.698.218 DT contre 27.549.451 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Capital social	26 200 000	26 200 000
Réserve légale	656 890	656 890
Prime d'émission	4 800 000	4 800 000
Subventions d'investissements	2 012 684	2 259 633
Résultats reportés	<6 367 072>	923 133
Capitaux propres avant résultat	27 302 502	34 839 656
Résultat de l'exercice	395 716	<7 290 205>
Capitaux propres avant affectation	27 698 218	27 549 451

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2017 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Amort. Subvent.	Solde au 31/12/2017
Capital	26 200 000	-	-	-	26 200 000
Réserve légale	656 890	-	-	-	656 890
Prime d'émission	4 800 000	-	-	-	4 800 000
Résultats reportés	923 133	<7 290 205>	-	-	<6 367 072>
Subvention d'investis	2 259 633	-	-	<246 949>	2 012 684
Résultat de l'exercice	<7 290 205>	7 290 205	395 716	-	395 716
Total	27 549 451	-	395 716	<246 949>	27 698 218

IV.11 Emprunts

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2017 à 10.767.197 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 14.100.249 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Emprunt Leasing	1 466 920	2 073 989
Emprunt BNA	1 978 610	1 666 662
Emprunts BH	5 383 235	7 164 054
Emprunt BTK	1 787 062	2 582 495
Engagement créance fiscale	151 370	613 049
Total des emprunts	10 767 197	14 100 249

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 23.767.240 DT contre 20.713.649 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Fournisseurs d'exploitation	17 149 952	13 990 893
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	5 880 263	6 502 412
Fournisseurs d'immobilisations	694 413	128 932
Retenue de garantie	2 472	79 764
Fournisseurs factures non parvenues	40 140	11 648
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 767 240	20 713 649

IV.13 Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 5.578.022 DT contre 3.399.890 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Dettes dues au personnel	660 000	468 323
Dettes sociales CNSS	636 644	456 779
Congés à payer	353 148	319 002
Etat, impôts et taxes	2 857 371	506 638
Actionnaires dividendes à payer	2 552	903 180
Obligations cautionnées	296 735	18 382
Créditeurs divers	8 707	16 959
Charges à payer	762 865	710 627
Total des autres passifs courants	5 578 022	3 399 890

IV.14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 22.730.713 DT contre 22.097.036 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Découverts bancaires	9 709 438	11 393 877
Crédits de financement à court terme	7 548 015	4 810 000
Billet de trésorerie SOMOCER	-	500 000
Intérêt courus non échus	178 200	240 252
Emprunts leasing à moins d'un an	750 003	883 868
Emprunts bancaires à moins d'un an	4 312 536	3 446 187
Échéance à moins d'un Fournisseurs d'immobilisations	232 521	822 852
Total des concours bancaires et autres passifs financiers	22 730 713	22 097 036

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2017 à 47.820.692 DT contre 37.077.487 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Ventes locales	44 576 378	34 637 294
Ventes à l'exportation	2 920 028	2 485 048
Ventes en suspension	712 014	78 660
RRR accordés	<387 728>	<123 515>
Total des revenus	47 820 692	37 077 487

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2017 à 246.949 DT contre 282.381 DT au 31 décembre 2016 et sont relatifs à la quote-part des subventions d'investissements.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2017 à 30.196.911 DT contre 25.515.384 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Achats Matières	21 445 613	18 037 233
Achats d'approvisionnements	5 396 496	3 229 945
Variations de stocks MP & approvisionnements	<1 439 724>	<177 491>
Achats non stockés	4 794 526	4 425 697
Total des achats d'approvisionnement	30 196 911	25 515 384

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2017 à 6.244.191 DT contre 6.147.258 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Salaire et complément de salaire	5 165 254	5 442 882
Charges sociales légales	1 078 937	704 376
Total des charges de personnel	6 244 191	6 147 258

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2017 à 2.487.603 DT contre 2.559.068 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dotations aux amortissements et résorptions	2 093 021	1 702 611
Résorptions des autres actifs non courants	397 357	453 623
Dotations aux provisions sur stocks	-	400 000
Dotations aux provisions des soldes clients	175 522	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	183 975	-
Dotations aux provisions des autres actifs courants	5 000	200 033
Reprises sur provisions sur stocks	<367 272>	<142 707>
Reprise sur provisions des soldes clients	-	<54 492>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	2 487 603	2 559 068

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2017 à 3.282.375 DT contre 3.322.834 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Transport sur ventes	595 302	482 609
Publicité	514 886	364 420
Commissions sur ventes	495 152	-
Honoraires	486 022	613 468
Commissions bancaires	243 599	400 932
Assurances	242 063	259 633
Voyages et déplacements	182 531	184 483
Entretiens et réparations	177 244	311 679
Dons et subventions	128 582	123 446
Impôts et taxes	107 467	142 591
Frais postaux et de télécommunications	66 232	81 185
Missions et réceptions	52 085	81 280
Autres services extérieurs	66 057	28 112
Loyers et charges locatives	43 922	111 526
Frais de formation professionnels	16 231	2 471
Jetons de présence	<135 000>	135 000
Total des autres charges d'exploitation	3 282 375	3 322 834

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2017 à 4.931.928 DT contre 4.904.902 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur opération escompte	970 368	1 138 592
Intérêts débiteurs	625 417	684 809
Intérêts sur crédits de gestion	488 936	753 100
Intérêts des emprunts et des dettes	1 405 451	992 227
Intérêts leasing	267 291	277 922
Intérêts factoring	53 807	-
Escomptes accordées	488 134	407 430
Pertes liées à l'actualisation des titres de placements	90 491	-
Perte de change	1 219 334	1 294 472
Gain de change	<677 301>	<643 650>
Total des charges financières nettes	4 931 928	4 904 902

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2017 à 97.189 DT contre 121.400 DT au 31 décembre 2016 et correspondent aux intérêts sur billets de trésorerie AB-Corporation.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 6.816.036 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 2.789.362 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 3.307.001 DT ;
- Encaissement suite à la cession des immobilisations corporelles pour 269.767 DT ;
- Encaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 262.458 DT et;
- Décaissement de 14.586 DT suite à la prise de participation dans le capital de la société « SMC » pour 10.000DT et des immobilisations financière et dépôts et cautionnement pour 4.586 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 1.915.564 DT et se détaillent comme suit :

- Distributions de dividendes aux actionnaires pour 900.628 DT ajustés par la variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » soit 2.564 DT ;

- Les encaissements et les décaissements des emprunts bancaires et leasing s'élèvent à un flux négatif de l'ordre de 1.014.936 DT.

VII. Informations sur les parties liées

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 avec la société mère SOMOCER et autres parties liées totalise un montant de 11.848.593 DT et se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2017	31.12.2016
Société A.B.C.	4 332 840	3 454 717
Société SOMOCER	6 994 258	950 468
Société AB Corporation	-	648
Société SANIMED	-	2 403
Société SOMOCER NEGOCE	506 866	12 247
Société AGRIMED	14 629	-
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	11 848 593	4 420 483

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès de la société mère SOMOCER et autres parties liées au cours de 2017 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2017	31.12.2016
Société A.B.C.	4 889	9 052
Société SOMOCER	18 483 848	19 163 481
Société AB Corporation	-	277 058
STE MODERNE DE CONDETIONNEMENT (SMC)	1 376 289	-
Total des achats (HTVA)	19 865 026	19 449 591

Par ailleurs, la société SOMOCER Négoce a facturé à la société SOTEMAIL courant l'année 2017 des charges d'assistance au titre des ventes réalisées sur le marché local et à l'export pour un montant de 480.950 DT.

VII.3 Comptes débiteurs divers des parties liées

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directement ou par personne interposée avec la société SOTEMAIL se résume au tableau ci-dessous :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
SOMOCER	54 000	212 777
KIT	3 000	3 000
SOMOCER Négoce	113 130	50 430
AB. Corporation	713 606	610 585
Total	883 736	876 792

IX.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2017	31.12.2016	Charges	31.12.2017	31.12.2016	Soldes	31.12.2017	31.12.2016
CA Local	44 188 650	34 513 779	Stockage	<382 959>	<2 194 627>			
CA Export	3 632 042	2 563 708						
Total	47 820 692	37 077 487	Total	<382 959>	<2 194 627>	Production	47 437 733	34 882 860
<i>Production</i>	<i>47 437 733</i>	<i>34 882 860</i>	- Achats consommés	30 196 911	25 515 384	Marge sur coût matière	17 240 822	9 367 476
<i>Marge sur coût matière</i>	<i>17 240 822</i>	<i>9 367 476</i>	Autres charges externes	3 174 908	3 180 243	Valeur ajoutée	14 065 914	6 187 233
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>14 065 914</i>	<i>6 187 233</i>	Charges de personnel Impôts et taxes	6 244 191 107 467	6 147 258 142 591	Excédent brut d'exploitation	7 714 256	<102 616>
			Total	6 351 658	6 289 849			
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>7 714 256</i>	<i><102 616></i>						
Autre produits ordinaires	328 101	692 062	Charges financières nettes	4 931 928	4 904 902			
Produits de placement	97 189	121 400	Autres pertes ordinaires	202 878	450 155			
			Dotations aux amort et prov	2 487 603	2 559 068			
			Impôt sur les bénéfices	121 421	85 426	Résultat des activités ordinaires	395 716	<7 288 705>
Total	8 139 546	710 846	Total	7 743 830	7 999 551			
<i>Résultat des activités ordinaires</i>	<i>395 716</i>	<i><7 288 705></i>	Pertes extraordinaires	-	1 500	Résultat après modifications	395 716	<7 290 205>
Total	395 716	<7 288 705>	Total	-	-			

IX.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2016	Acquisit°	Cessions et reclass.	V.B 2017	Amortiss. Cumulés 2016	Dotat°	Reprise	Amortiss. Cumulés 2017	V.C.N 2016	V.C.N 2017
Logiciels informatiques	60 833	64 474	-	125 307	54 025	15 716	-	69 741	6 808	55 566
Total I.Incorporelles	60 833	64 474	-	125 307	54 025	15 716	-	69 741	6 808	55 566
Terrains	851 884	6 728	-	858 612	-	-	-	-	851 884	858 612
Constructions	9 744 246	643 461	-	10 387 707	2 225 783	262 254	-	2 488 037	7 518 463	7 899 670
AGEN. AMEN ET INST.	3 421 237	189 575	-	3 610 812	1 620 224	191 882	-	1 812 106	1 801 013	1 798 706
Matériels de transport	137 200	25 000	-	162 200	114 950	11 567	-	126 517	22 250	35 683
Matériels industriels	41 850 689	2 679 355	-	44 530 044	10 921 329	1 100 679	-	12 022 008	30 929 360	32 508 036
Équipements de bureau	84 342	1 357	-	85 699	29 139	8 185	-	37 324	55 203	48 375
Matériels informatiques	146 018	16 567	-	162 585	85 317	17 751	-	103 068	60 701	59 517
Constructions à ST.JR.PR	1 363 387	-	-	1 363 387	19 476	38 952	-	58 428	1 343 911	1 304 959
MAT. IND. ST.JR.PR	3 975 017	-	-	3 975 017	775 202	203 603	-	978 805	3 199 815	2 996 212
MAT. TRANS à ST.JR.PR	1 996 917	163 601	<269 767>	1 890 750	1 489 452	242 432	<269 767>	1 462 117	507 465	428 633
AV. fournisseurs d'imm.	174 258	-	<51 525>	122 734	-	-	-	-	174 258	122 734
Total I.Corporelles	63 745 195	3 725 644	<321 292>	67 149 547	17 280 872	2 077 305	<269 767>	19 088 410	46 464 323	48 061 137
Total immobilisations	63 806 028	3 790 118	<321 292>	67 274 854	17 334 897	2 093 021	<269 767>	19 158 151	46 471 131	48 116 703

IX.7 Tableau de variation des emprunts

Emprunts	Solde au 31.12.2016			Règlement échéances	Solde au 31.12.2017		
	Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an		Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH 1.750 KDT	1 750 000	1 203 933	546 067	<1 078 595>	1 250 798	671 405	579 393
BH 700 KDT	700 000	481 573	218 427	<428 367>	500 319	248 564	251 755
BH 7.000 KDT	6 242 550	5 478 547	764 003	<1 766 868>	5 478 548	4 463 265	1 015 283
BNA 2.000 KDT	-	-	-	1 113 846	1 815 953	978 616	837 337
BNA 4.000 KDT	2 499 997	1 666 662	833 335	<1 472 034>	1 666 662	999 994	666 668
BTK 4.000 KDT	3 666 851	2 582 495	1 084 355	<1 659 789>	2 749 162	1 787 062	962 100
Total emprunts en dinars	14 859 398	11 413 210	3 446 187	<5 291 807>	13 461 442	9 148 906	4 312 536
LB 910 K€	242 400	-	242 400	<242 400>	-	-	-
RICOTH 788 K€	580 452	-	580 452	<347 929>	232 522		232 522
Total emprunts en devises (Immobilisations)	822 852	-	822 852	<590 329>	232 522	-	232 522
Total des emprunts	15 682 250	11 413 211	4 269 039	<5 882 136>	13 693 964	9 148 906	4 545 058

VIII. Engagements hors bilan

VIII.1 Engagement donnés

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
Garanties personnelles		
Cautionnement et autres garanties	397 289	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG).
Garanties réelles		
a) Hypothèques	12 750 000	Contrat de crédit de gestion BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	7 450 000	Contrat de crédit de gestion STB : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	6 855 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	4 800 000	contrat de crédit de gestion : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	3 500 000	Contrat de Crédit de compagnie BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	3 260 000	Contrat de crédit de gestion UBCI : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	2 450 000	Contrat de crédit de gestion BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	2 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	1 750 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
	700 000	Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.
145 000	Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édifiée l'usine.	

b) Nantissements	3 500 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage.
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	7 450 000	STB, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit à long terme Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	2 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	12 750 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement sur le matériel.
	3 260 000	UBCI: Contrat de crédit de gestion, nantissement sur fonds de commerce.
	2 450 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fond
	1 750 000	BH, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 800 000	BNA, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	700 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH:Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments coporels et incorporels composant un fond de commerce
c) Effet escomptés et non échus	14 551 521	

VIII.2 Engagement reçus :

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties réelles		
Hypothèques	234 020	Ets Lazreg d'équipement : hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
	264 415	Ste Ghaddab de bâtiments : hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissements	20 000	Ste EL Meniar : Nantissement en 1 ^{er} rang sur le fonds de commerce

VIII.3 Intérêt sur contrat leasing non encore échus :

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
Tunisie Leasing	110021	349 319	895
El Wifack Leasing	127920	1 302 176	12 292
El Wifack Leasing	154170	56 271	959
El Wifack Leasing	161750	164 487	3 846
El Wifack Leasing	163850	57 069	1 406
El Wifack Leasing	162800	770 160	27 169
El Wifack Leasing	162830	286 442	10 872
UBCI	327480	80 137	2 388
El Wifack Leasing	185270	68 400	211
UBCI	382410	52 079	5 424
UBCI	367850	113 426	5 276
UBCI	387270	109 000	11 534
El Wifack Leasing	179980	1 273 900	619 343
Attijari Leasing	600360	54 600	8 598
Total			710 213

IX. Intérêt sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	Montant	Intérêts non cours
BNA	4 000 000	176 670
BH	145 000	7 927
BH	6 855 000	887 786
BTK	4 000 000	367 068
BH	1 750 000	82 943
BH	700 000	33 177
BNA	2 000 000	147 467
Total		1 703 038

Tunis le 16 mai 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »

Menzel Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email («SOTEMAIL» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 27.698.218 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 395.716 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'examen des titres de participation et des créances clients au 31 décembre 2017 a révélé l'existence d'une participation d'un montant 214.128 DT dans la filiale russe «LTD KIT » et de créances détenues sur cette dernière pour un montant total de 519.084 DT (dont 435.335 DT à travers un intermédiaire russe «VNESHSERVIS LLC RUSSIA»). La filiale russe LTD K.I.T a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Euro-Asie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création et elle est actuellement en arrêt d'activité. En l'absence d'informations financières concernant cette filiale et de visibilité quant à la reprise de ses activités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de l'engagement financier de SOTEMAIL dans cette filiale.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 12.332.534 DT et provisionnées à hauteur de 501.149 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour une valeur brute de 18.247.648 DT provisionnée à hauteur de 33.728 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Report de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

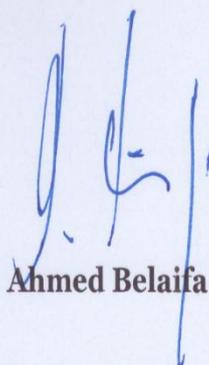
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**



Ahmed Belaifa

CRG Audit



Circular stamp of C.R.G Audit with text: 42, Avenue Habib Bourguiba, 3000 SFAX, and 'Société d'Expertise Comptable' around the perimeter.

Chiraz DRIRA

*Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers LLC
Insm. PoC - Rue Les ...
1915 Les Bains de ...
SM: 116 71 187 000
Fax: 216 71 187 000*

Rapport Spécial

Rapport spécial

Tunis le 16 mai 2018

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2017 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2017 avec les sociétés du groupe SOMOCER et autres parties liées totalisent un montant de 11.848.593 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2017
Société SOMOCER	6 994 258
Société ABC	4 332 840
Société AGRIMED	14 629
Société SOMOCER NEGOCE	506 866
Total du chiffre d'affaires hors taxes	11 848 593

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2017 auprès de la société mère « SOMOCER » et autres parties liées totalisent un montant de 19.865.026 DT et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2017
Société SOMOCER	18 483 848
Société ABC	4 889
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	1 376 289
Total des achats hors taxes	19 865 026

3. Billets de trésoreries

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société SOTEMAIL au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Date début	Date fin	Montant	NBJ	taux	Intérêts 2017
07/02/2017	08/05/2017	1 000 000	90	7,60%	18 646
08/05/2017	17/07/2017	1 000 000	70	7,40%	14 185
19/07/2017	15/11/2017	1 000 000	120	7,40%	24 073
08/01/2017	17/07/2017	250 000	190	7,00%	8 907
21/03/2017	19/06/2017	500 000	90	7,40%	9 082
20/06/2017	19/09/2017	500 000	90	7,40%	9 082

Ces billets ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2017.

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société «AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 01 janvier 2017 et avec échéance au 29 juin 2017 et un taux de 7% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société «AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 30 juin 2017 et avec échéance au 26 décembre 2017 et un taux de 7% par an. Ce billet n'a pas encore fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2017.

4. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négoce

Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des ventes réalisées sur le marché local et à l'export et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Un avenant a été conclu le 25 décembre 2017 et qui a prévu une révision exceptionnelle à la baisse du taux de la commission de 1,5% à 1% sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2017.

Le montant des commissions facturées par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2017 s'élève à 480.950 DT.

5. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2017, la société « SOTEMAIL » a cédé du matériel de transport à la société « SOMOCER » pour un montant de 65.000 DT.
- Courant l'exercice 2017, la société « SOTEMAIL » a acquis des immobilisations (principalement logiciels et outillages industriels) auprès de la société « SOMOCER » pour un montant total de 162.732 DT.
- Courant l'exercice 2017, la société « SOTEMAIL » a facturé des frais de déplacement et de publicité à la société « SOMOCER Négoce » pour un montant de 49.334 DT hors taxes.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. La souscription par la société « SOMOCER » à un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 DT émis par la société « SOTEMAIL » en date du 21 novembre 2016. Les intérêts constatés en 2017 s'élèvent à 8.133 DT. Ce billet a été remboursé courant l'année 2017.
2. La location auprès de la société « SOMOCER » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
3. L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information assurée par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » en vertu d'un contrat conclu entre les deux parties en date du 01 janvier 2014. Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable et ce, moyennant un montant mensuel de 20.000 DT hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge par la société « SOTEMAIL » s'élèvent en 2017 à 277.830 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration du 31 octobre 2017 sur la base d'un salaire mensuel net de 5 000 dinars sur 13 mensualités et une prime variable fixée par le Conseil d'Administration selon la réalisation des objectifs tels que fixés par le Conseil. La somme des rémunérations nettes servie au titre de l'exercice 2017 s'élève à 100.004 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- Le Directeur Général Adjoint, que le Conseil d'Administration du 31 octobre 2017 a décidé de mettre fin à ses fonctions, a bénéficié en 2017 d'une rémunération nette de 49.109 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint. De plus, selon la décision Conseil d'Administration du 31 octobre 2017, il a bénéficié d'une prime nette qui s'élève à 33.000 DT au titre de l'exercice 2014.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Ahmed Belaifa

Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers LLC

CRG Audit

Chiraz DRIRA

Etats financiers

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 mars 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 69 976 017 dinars et un bénéfice net de la période de 712 852 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 mars 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Observations

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	52 310 202,101	43 705 227,117	51 618 842,888
	a- Obligations et valeurs assimilées		49 077 670,851	41 073 736,317	48 417 217,888
	b- Titres OPCVM		3 232 531,250	2 631 490,800	3 201 625,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	17 663 945,091	12 328 160,925	17 312 688,716
	a- Placements monétaires		5 798 086,562	4 141 104,400	4 641 081,331
	b- Disponibilités		11 865 858,529	8 187 056,525	12 671 607,385
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	1 869,870	25 441,644	1 869,870
TOTAL ACTIF			69 976 017,062	56 058 829,686	68 933 401,474
<u>PASSIF</u>			<u>184 570,514</u>	<u>229 369,434</u>	<u>182 921,271</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	148 613,513	182 620,799	150 596,242
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	35 957,001	46 748,635	32 325,029
<u>ACTIF NET</u>			<u>69 791 446,548</u>	<u>55 829 460,252</u>	<u>68 750 480,203</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	69 105 072,444	55 336 096,699	66 238 600,147
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>686 374,104</u>	<u>493 363,553</u>	<u>2 511 880,056</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		686 374,104	493 363,553	2 511 880,056
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			69 976 017,062	56 058 829,686	68 933 401,474

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>660 270,218</u>	<u>560 108,811</u>	<u>2 467 422,284</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		660 270,218	560 108,811	2 401 428,934
	Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	65 993,350
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>174 957,687</u>	<u>101 859,309</u>	<u>586 979,258</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>835 227,905</u>	<u>661 968,120</u>	<u>3 054 401,542</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-148 622,395</u>	<u>-122 874,660</u>	<u>-551 192,187</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>686 605,510</u>	<u>539 093,460</u>	<u>2 503 209,355</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-24 582,369</u>	<u>-49 015,653</u>	<u>-224 816,010</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>662 023,141</u>	<u>490 077,807</u>	<u>2 278 393,345</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>24 350,963</u>	<u>3 285,746</u>	<u>233 486,711</u>
	<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>686 374,104</u>	<u>493 363,553</u>	<u>2 511 880,056</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-24 350,963	-3 285,746	-233 486,711
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		50 828,650	28 145,976	88 465,582
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	5 237,124	9 195,068
	<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	-9 281,755
	<u>Résultat net de la période</u>		<u>712 851,791</u>	<u>523 460,907</u>	<u>2 366 772,240</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>712 851,791</u>	<u>523 460,907</u>	<u>2 366 772,240</u>
a- Résultat d'exploitation	662 023,141	490 077,807	2 278 393,345
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 828,650	28 145,976	88 465,582
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	5 237,124	9 195,068
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-9 281,755
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>328 114,554</u>	<u>2 643 046,406</u>	<u>13 720 755,024</u>
a- Souscriptions	13 282 147,734	16 943 624,945	48 558 061,581
- Capital	13 336 200,000	17 727 100,000	50 167 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-54 052,266	-783 475,055	-1 609 138,419
b- Rachats	12 954 033,180	14 300 578,539	34 837 306,557
- Capital	13 031 300,000	14 954 800,000	36 013 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-77 266,820	-654 221,461	-1 175 693,443
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 040 966,345	3 166 507,313	16 087 527,264
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	68 750 480,203	52 662 952,939	52 662 952,939
b- En fin de période	69 791 446,548	55 829 460,252	68 750 480,203
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	694 352	552 810	552 810
b- En fin de période	697 401	580 533	694 352
VALEUR LIQUIDATIVE	100,073	96,169	99,013
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,34%	3,85%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-03-2018.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2018 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Emprunts d'Etat	(1)	24 104 455,218	24 754 244,164	23 879 145,421
Obligations des Sociétés	(2)	24 973 215,633	16 319 492,153	24 538 072,467
Titres d'OPCVM	(3)	3 232 531,250	2 631 490,800	3 201 625,000
Total		52 310 202,101	43 705 227,117	51 618 842,888

(1) Emprunts d'Etat :

Aucun mouvement sur le portefeuille BTA n'a été réalisé courant le 1er trimestre 2018 :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 186 652,000	24 104 455,218	34,45%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 862 437,288	2,66%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 191 337,235	13,13%
BTA082022	50	47 700,000	49 915,617	0,07%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 000 765,078	18,58%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		24 370 888,000	24 973 215,633	35,69%
AIL 2015-1	15 000	900 000,000	935 915,178	1,34%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	1 500 000,000	1 525 479,452	2,18%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 844 667,617	2,64%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	2 000 000,000	2 098 936,986	3,00%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	8 000,000	8 159,562	0,01%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	30 000,000	31 719,058	0,05%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	20 000,000	20 315,617	0,03%
BNASUB09	1 700	79 288,000	82 656,936	0,12%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	800 000,000	808 563,726	1,16%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	920 000,000	935 858,279	1,34%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 600 000,000	1 684 164,384	2,41%
CIL 2017 - 7.95%	5 000	500 000,000	501 481,096	0,72%
CIL2013/1-A 7%	400	8 000,000	8 142,378	0,01%
CIL2015-1 T 7.65%	300	18 000,000	18 875,244	0,03%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	600 000,000	615 392,219	0,88%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 179 600,000	1 180 391,140	1,69%
HL 2016-1 7.65%	5 000	400 000,000	418 577,973	0,60%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
HL 2016-2 7.65%	10 000	800 000,000	816 632,986	1,17%
HL 2017-3 8%	20 000	2 000 000,000	2 022 794,521	2,89%
TLS2015-2	20 000	1 200 000,000	1 205 523,286	1,72%
TLS2016-1	15 000	1 200 000,000	1 271 210,959	1,82%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 513 591,233	2,16%
TLS2018-1 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	2,14%
UBCI 2013	21 200	1 272 000,000	1 329 821,983	1,90%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	1 600 000,000	1 622 058,082	2,32%
UIB SUB 2015	10 600	636 000,000	665 605,190	0,95%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	300 000,000	301 714,521	0,43%
TLS 2018-1 INTERCALAIRES			4 966,027	0,01%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
Titres OPCVM		3 192 899,969	3 232 531,250	4,62%
Union Financière ALYSSA SICAV	31 250	3 192 899,969	3 232 531,250	4,62%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	65 993,350
Revenus des obligations et valeurs assimilées	660 270,218	560 108,811	2 401 428,934
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	305 910,597	315 231,231	1 260 417,588
Revenus des obligations privées	354 359,621	244 877,580	1 141 011,346
TOTAL	660 270,218	560 108,811	2 467 422,284

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à 17 663 945,091 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 798 086,562	4 141 104,400	4 641 081,331	8,29%
Disponibilités	(2)	11 865 858,529	8 187 056,525	12 671 607,385	16,96%
Total		17 663 945,091	12 328 160,925	17 312 688,716	25,24%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	806 607,302	1,15%
Total placement BTCT			801 206,741	806 607,302	1,15%

b) Certificats de dépôts :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
UBCI	5,61%	20 jours	22/03/2018	997 514,413	998 755,273	1,43%
UBCI	5,61%	20 jours	23/03/2018	997 514,413	998 631,013	1,43%
UBCI	5,61%	20 jours	26/03/2018	498 757,207	499 129,233	0,71%
UBCI	5,61%	20 jours	27/03/2018	498 757,207	499 067,181	0,71%
UBCI	5,61%	20 jours	28/03/2018	997 514,413	998 010,294	1,43%
UBCI	5,61%	20 jours	29/03/2018	997 514,413	997 886,266	1,43%
Total placement certificats de dépôt				4 987 572,066	4 991 479,260	7,13%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dépôts à terme	6 500 000,000	3 500 000,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	43 684,275	6 953,973	57 471,012
Intérêts courus/DAV (POT)	35 170,909	30 898,893	28 245,149
Avoirs en banque	5 283 257,044	4 649 203,659	4 585 891,224
Sommes à l'encaissement	3 746,301	0,000	0,000
Total	11 865 858,529	8 187 056,525	12 671 607,385

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 416,660	1 331,858	5 600,689
Intérêts des certificats de dépôts	51 029,986	39 192,333	170 795,091
Intérêts des dépôts à terme	118 511,041	61 335,118	410 583,478
TOTAL	174 957,687	101 859,309	586 979,258

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC 4	Autres Actifs	1 869,870	25 441,644	1 869,870
	RS sur BTA	1 869,870	25 441,644	1 869,870

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	148 613,513	182 620,799	150 596,242
	Frais de gestionnaire	66 044,398	54 610,960	66 926,052
	Frais de dépositaire	16 514,208	26 966,501	16 734,129
	Frais des distributeurs	66 054,907	101 043,338	66 936,061

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	35 957,001	46 748,635	32 325,029
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	11 815,802	0,000	11 563,964
	Redevance CMF	5 765,145	4 744,745	5 703,280
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	26 653,793	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	18 376,054	15 350,097	15 057,785

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	69 435 200
* Nombre de titres	694 352
* Nombre d'actionnaires	342
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	13 336 200
* Nombre de titres émis	133 362
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	13 031 300
* Nombre de titres rachetés	130 313
<u>Capital au 31/03/2018</u>	
* Montant en nominal	69 740 100
* Nombre de titres	697 401
* Nombre d'actionnaires	365

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 1 040 966,345 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2018 est de 697 401 contre 694 352 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>66 238 600,147</u>	<u>66 238 600,147</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>13 336 200,000</u>	<u>13 336 200,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-13 031 300,000</u>	<u>-13 031 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>2 561 572,297</u>	<u>3 247 946,401</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	50 828,650	50 828,650
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
- Régularisation sommes capitalisables	-25 986,118	-25 986,118
- Résultat de l'exercice antérieur	2 511 880,056	2 511 880,056
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	24 849,709	24 849,709
- Sommes capitalisables		686 374,104
<u>Montant fin de période au 31/03/2018</u>	<u>69 105 072,444</u>	<u>69 791 446,548</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2018 s'élèvent à 686 374,104DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	662 023,141	490 077,807	2 278 393,345
Régularisation du résultat d'exploitation	24 350,963	3 285,746	233 486,711
Total	686 374,104	493 363,553	2 511 880,056

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	148 622,395	122 874,660	551 192,187
Rémunération du gestionnaire	66 054,398	54 610,960	244 974,302
Rémunération du dépositaire	16 513,599	13 652,740	61 243,583
Rémunération des distributeurs	66 054,398	54 610,960	244 974,302

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	24 582,369	49 015,653	224 816,010
Redevance CMF	16 513,599	13 652,740	61 243,583
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	26 653,793	128 252,107
Abonnement des charges budgétisées	8 068,770	8 709,120	35 320,320

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	8 068,770	8 709,120	35 320,320
Taxes	1 844,403	2 244,255	9 101,697
Frais bancaires	23,691	27,173	110,202
Publication BO CMF	296,753	469,849	1 905,500
Honoraires CAC	1 672,151	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 272,832	1 263,035	5 122,307
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	0,000	88,890	360,500
Autres	0,036	0,028	0,114

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 136 639 917 dinars et un bénéfice net de la période de 1 332 540 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,60% de l'actif total au 31 mars 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	111 492 516,786	128 426 672,549	112 864 803,193
	a- Obligations et valeurs assimilées		111 492 516,786	128 426 672,549	112 864 803,193
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	25 147 400,429	30 287 675,277	29 975 102,653
	a- Placements monétaires		5 299 952,800	7 991 910,106	5 990 953,151
	b- Disponibilités		19 847 447,629	22 295 765,171	23 984 149,502
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	5 653,699	0,000
	TOTAL ACTIF		136 639 917,215	158 720 001,525	142 839 905,846
	<u>PASSIF</u>		<u>382 902,052</u>	<u>801 011,505</u>	<u>401 291,290</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	312 376,796	647 563,041	332 035,967
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	70 525,256	153 448,464	69 255,323
	<u>ACTIF NET</u>		<u>136 257 015,163</u>	<u>157 918 990,020</u>	<u>142 438 614,556</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	130 540 504,852	150 934 582,785	137 725 559,084
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>5 716 510,311</u>	<u>6 984 407,235</u>	<u>4 713 055,472</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 466 031,913	5 699 905,690	1 048,614
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 250 478,398	1 284 501,545	4 712 006,858
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		136 639 917,215	158 720 001,525	142 839 905,846

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 339 505,089</u>	<u>1 593 197,170</u>	<u>5 886 929,947</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 339 505,089	1 593 197,170	5 886 929,947
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>315 286,333</u>	<u>256 026,450</u>	<u>1 228 213,289</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 654 791,422</u>	<u>1 849 223,620</u>	<u>7 115 143,236</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-312 375,285</u>	<u>-359 412,278</u>	<u>-1 368 176,335</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>1 342 416,137</u>	<u>1 489 811,342</u>	<u>5 746 966,901</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-44 608,367	-166 803,567	-697 816,762
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 297 807,770</u>	<u>1 323 007,775</u>	<u>5 049 150,139</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-47 329,372	-38 506,230	-337 143,281
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>1 250 478,398</u>	<u>1 284 501,545</u>	<u>4 712 006,858</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		47 329,372	38 506,230	337 143,281
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		34 732,170	39 273,493	101 293,367
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	29 712,391	74 312,391
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-8 268,934	-15 424,243
<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 332 539,940</u>	<u>1 383 724,725</u>	<u>5 209 331,654</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 332 539,940</u>	<u>1 383 724,725</u>	<u>5 209 331,654</u>
a- Résultat d'exploitation	1 297 807,770	1 323 007,775	5 049 150,139
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 732,170	39 273,493	101 293,367
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	29 712,391	74 312,391
d- Frais de négociation de titres	0,000	-8 268,934	-15 424,243
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 449 551,371</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-7 514 139,333</u>	<u>-9 265 026,128</u>	<u>-23 121 457,150</u>
a- Souscriptions	15 063 858,993	17 271 586,329	<u>76 444 615,282</u>
- Capital	14 640 000,000	16 743 300,000	74 992 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-130 667,180	-166 100,884	-713 286,392
- Régularisation des sommes distribuables	554 526,173	694 387,213	2 165 401,674
b- Rachats	22 577 998,326	26 536 612,457	<u>99 566 072,432</u>
- Capital	21 924 300,000	25 722 600,000	97 405 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-195 180,778	-254 684,767	-927 382,009
- Régularisation des sommes distribuables	848 879,104	1 068 697,224	3 087 654,441
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-6 181 599,393</u>	<u>-7 881 301,403</u>	<u>-23 361 676,867</u>
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	142 438 614,556	165 800 291,423	165 800 291,423
b- En fin de période	136 257 015,163	157 918 990,020	142 438 614,556
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	1 389 799	1 613 932	1 613 932
b- En fin de période	1 316 956	1 524 139	1 389 799
VALEUR LIQUIDATIVE	103,463	103,611	<u>102,488</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,86%	3,48%	<u>3,40%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 .

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2018 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
BTA	(1)	72 676 203,890	74 525 813,489	71 831 018,016
Obligations émises par l'Etat	(2)	2 492 199,452	3 115 249,315	2 463 083,836
Obligations des Sociétés	(2)	36 324 113,444	50 785 609,745	38 570 701,341
Total		111 492 516,786	128 426 672,549	112 864 803,193

(1) Bons de trésor assimilable :

Aucun mouvement sur le portefeuille BTA n'a été réalisé courant le 1^{er} trimestre 2018 :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTA		70 009 858,956	72 676 203,890	53,19%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 112 246,598	3,74%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	995 648,367	0,73%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 716 577,242	5,65%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 474 898,258	23,77%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 377 243,455	15,64%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 999 589,970	3,66%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
<u>Obligations Emises par l'Etat</u>		<u>2 400 000,000</u>	<u>2 492 199,452</u>	<u>1,82%</u>
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	2 400 000,000	2 492 199,452	1,82%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>35 388 042,000</u>	<u>36 324 113,444</u>	<u>26,58%</u>
AIL 2014-1	30 000	1 200 000,000	1 246 848,000	0,91%
AMENBANK ES2009	30 000	1 399 200,000	1 429 786,129	1,05%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 100 000,000	1 153 161,644	0,84%
AMENBANKES2011-1	10 000	400 000,000	410 000,658	0,30%
AMENBANKSUB2010	18 000	959 580,000	986 107,988	0,72%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	500 000,000	520 160,627	0,38%
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	83 758,883	0,06%
ATL 2011 TF	10 000	200 000,000	201 287,671	0,15%
ATL 2013-1 TF	10 000	600 000,000	630 762,082	0,46%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 844 667,617	1,35%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	414 000,000	422 257,315	0,31%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	800 000,000	837 873,973	0,61%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 268 762,302	0,93%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 728 000,000	1 756 288,070	1,29%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	800 000,000	812 624,658	0,59%
BH 2009CATB	50 000	2 690 000,000	2 717 810,915	1,99%
BNASUB09	23 300	1 086 712,000	1 132 886,243	0,83%
BTE 2009	20 000	400 000,000	409 113,425	0,30%
BTE 2010	10 000	300 000,000	306 701,589	0,22%
BTE 2010 V	10 000	300 000,000	307 438,378	0,22%
BTK09 CAT(B)	15 000	300 000,000	301 290,330	0,22%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	285 750,000	291 155,607	0,21%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	680 000,000	691 721,337	0,51%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	400 000,000	421 041,096	0,31%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 002 962,192	0,73%
CIL2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	406 118,903	0,30%
CIL2014-2 7.6%	15 000	600 000,000	606 096,658	0,44%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	900 000,000	943 762,192	0,69%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	300 000,000	307 696,110	0,23%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	600 000,000	600 402,411	0,44%
HL 2016-1 7.65%	10 000	800 000,000	837 155,946	0,61%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 552 000,000	1 584 267,994	1,16%
HL 2017-3 8%	10 000	1 000 000,000	1 011 397,260	0,74%
STB2010-1	46 000	920 000,000	921 047,445	0,67%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	400 000,000	403 544,110	0,30%
TLS2014-1	20 000	800 000,000	842 671,342	0,62%
TLS2014-2	20 000	800 000,000	814 165,041	0,60%
TLS2015-2	10 000	600 000,000	602 761,644	0,44%
TLS2016-1	10 000	800 000,000	847 473,973	0,62%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 009 060,821	0,74%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	760 000,000	770 477,589	0,56%
UIB SUB 2015	20 000	1 200 000,000	1 255 858,850	0,92%
UIB2009-1 CAT A	20 000	400 000,000	411 875,069	0,30%
UIB2009-1 CAT B	20 000	932 800,000	961 811,357	0,70%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	529 051,385	711 705,703	2 518 093,169
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	810 453,704	881 491,467	3 368 836,778
TOTAL	1 339 505,089	1 593 197,170	5 886 929,947

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à 25 147 400,429 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 299 952,800	7 991 910,106	5 990 953,151	3,88%
Disponibilités	(2)	19 847 447,629	22 295 765,171	23 984 149,502	14,53%
Total		25 147 400,429	30 287 675,277	29 975 102,653	18,40%

(1) Placements monétaires :

(a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	806 607,302	0,59%
Total placement BTCT			801 206,741	806 607,302	0,59%

(b) Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
UBCI	5,61%	20 jours	14/03/2018	997 514,413	999 750,744	0,73%
UBCI	5,61%	20 jours	23/03/2018	997 514,413	998 631,013	0,73%
UBCI	5,61%	20 jours	27/03/2018	498 757,207	499 067,181	0,37%
UBCI	5,61%	20 jours	28/03/2018	997 514,413	998 010,294	0,73%
UBCI	5,61%	20 jours	29/03/2018	997 514,413	997 886,266	0,73%
Total placement certificats de dépôt				4 488 814,859	4 493 345,498	3,29%

(1) Disponibilités :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dépôts à terme	11 500 000,000	14 500 000,000	14 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	86 221,151	69 769,754	87 667,507
Intérêts courus/DAV (POT)	75 601,304	51 015,440	68 091,746
Avoirs en banque	8 175 693,119	7 674 979,977	9 328 390,249
Sommes à l'encaissement	9 932,055	0,000	0,000
Total	19 847 447,629	22 295 765,171	23 984 149,502

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 400,561	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	72 159,480	62 034,160	288 014,136
Intérêts sur les avoirs bancaires	237 726,292	193 992,290	940 199,153
TOTAL	315 286,333	256 026,450	1 228 213,289

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC4	Autres Actifs	0,000	5 653,699	0,000
	RS sur achats BTA	0,000	5 653,699	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	312 376,796	647 563,041	332 035,967
	Frais de gestionnaire	71 152,149	81 866,130	75 630,298
	Frais de dépositaire	34 708,975	83 325,665	36 892,942
	Frais des distributeurs	206 515,672	482 371,246	219 512,727

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	70 525,256	153 448,464	69 255,323
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	36 813,243	0,000	37 900,381
	Redevance CMF	11 724,034	13 659,855	12 413,602
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	116 926,117	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 987,979	22 862,492	18 941,340

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	138 979 900
* Nombre de titres	1 389 799
* Nombre d'actionnaires	1 607
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	14 640 000
* Nombre de titres émis	146 400
Rachats effectués	
* Montant en nominal	21 924 300
* Nombre de titres rachetés	219 243
Capital au 31/03/2018	
* Montant en nominal	131 695 600
* Nombre de titres	1 316 956
* Nombre d'actionnaires	1 514

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à -6 181 599,393 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2018 est de 1 316 956 contre 1 389 799 au 31/12/2017.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2017	137 725 559,084	137 725 559,084
Souscriptions de la période	14 640 000,000	14 640 000,000
Rachats de la période	-21 924 300,000	-21 924 300,000
Autres mouvements	99 245,768	5 815 756,079
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	34 732,170	34 732,170
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	64 513,598	64 513,598
- Sommes distribuables		5 716 510,311
Montant fin de période au 31/03/2018	130 540 504,852	136 257 015,163

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à **5 716 510,311** DT contre **4 713 055,472** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	4 466 031,913	5 699 905,690	1 048,614
Résultat d'exploitation	1 297 807,770	1 323 007,775	5 049 150,139
Régularisation du résultat d'exploitation	-47 329,372	-38 506,230	-337 143,281
Total	5 716 510,311	6 984 407,235	4 713 055,472

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>312 375,285</u>	<u>359 412,278</u>	<u>1 368 176,335</u>
Rémunération du gestionnaire	71 152,150	81 866,130	311 640,170
Rémunération du dépositaire	34 708,367	39 934,700	152 019,604
Rémunération des distributeurs	206 514,768	237 611,448	904 516,561

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>44 608,367</u>	<u>166 803,567</u>	<u>697 816,762</u>
Redevance CMF	34 708,367	39 934,700	152 019,604
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	116 926,117	505 473,783
Abonnement des charges budgétisées	9 900,000	9 942,750	40 323,375

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>9 900,000</u>	<u>9 942,750</u>	<u>40 323,375</u>
Taxes	3 036,331	3 927,207	15 927,005
Frais bancaires	35,902	30,882	125,244
Publication BO CMF	371,219	420,288	1 704,500
Honoraires CAC	1 672,151	1 656,863	6 719,500
Frais AGO et publications	1 825,493	948,606	3 847,126
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 771 952 dinars et un bénéfice net de la période de 68 472 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 20,63% de l'actif total au 31 mars 2018. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 263 934,120	1 067 745,536	1 019 153,600
	a- Actions et droits rattachés		745 722,519	627 203,065	619 838,886
	b- Obligations et valeurs assimilées		518 211,601	427 749,271	399 314,714
	c- Titres OPCVM		0,000	12 793,200	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	508 017,469	286 887,413	258 022,719
	a- Placements monétaires		142 378,627	144 292,600	148 561,431
	b- Disponibilités		365 638,842	142 594,813	109 461,288
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	0,000	639,948	393,315
	TOTAL ACTIF		1 771 951,589	1 355 272,897	1 277 569,634
	<u>PASSIF</u>		<u>24 526,846</u>	<u>28 864,824</u>	<u>22 559,303</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	4 332,315	6 631,914	3 794,554
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	20 194,531	22 232,910	18 764,749
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 747 424,743</u>	<u>1 326 408,073</u>	<u>1 255 010,331</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 751 913,091	1 324 906,855	1 254 563,618
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>-4 488,348</u>	<u>1 501,218</u>	<u>446,713</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		590,773	6 050,942	7,361
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-5 079,121	-4 549,724	439,352
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 771 951,589	1 355 272,897	1 277 569,634

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	6 221,435	5 436,671	39 759,650
Dividendes		0,000	0,000	17 879,640
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 221,435	5 436,671	21 880,010
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	964,902	1 331,858	5 600,689
<u>Total des revenus des placements</u>		7 186,337	6 768,529	45 360,339
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-4 331,221	-4 085,327	-15 602,335
Revenu net des placements		2 855,116	2 683,202	29 758,004
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-6 987,056	-7 374,670	-29 943,427
Résultat d'exploitation		-4 131,940	-4 691,468	-185,423
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-947,181	141,744	624,775
Sommes distribuables de la période		-5 079,121	-4 549,724	439,352
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		947,181	-141,744	-624,775
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		66 503,079	25 516,365	139 441,490
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		7 262,204	-3 435,096	-30 494,180
<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 160,890	-428,524	-1 474,871
Résultat net de la période		68 472,453	16 961,277	107 287,016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>68 472,453</u>	<u>16 961,277</u>	<u>107 287,016</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 131,940	-4 691,468	-185,423
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 503,079	25 516,365	139 441,490
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 262,204	-3 435,096	-30 494,180
d- Frais de négociation de titres	-1 160,890	-428,524	-1 474,871
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 483,772</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>423 941,959</u>	<u>-61 649,661</u>	<u>-217 889,370</u>
a- Souscriptions	450 610,376	99,079	99,079
- Capital	395 300,000	100,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	56 165,290	-1,226	-1,226
- Régularisation des sommes distribuables	-854,914	0,305	0,305
b- Rachats	26 668,417	61 748,740	217 988,449
- Capital	23 400,000	61 000,000	212 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 320,210	607,824	4 870,755
- Régularisation des sommes distribuables	-51,793	140,916	217,694
VARIATION DE L'ACTIF NET	492 414,412	-44 688,384	-116 086,126
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 255 010,331	1 371 096,457	1 371 096,457
b- En fin de période	1 747 424,743	1 326 408,073	1 255 010,331
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	11 532	13 660	13 660
b- En fin de période	15 251	13 051	11 532
VALEUR LIQUIDATIVE	114,577	101,632	108,828
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	21,42%	5,09%	8,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2018 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.
Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% l'Actif
<u>Actions</u>		668 333,346	745 722,519	42,08%
ARTES	4 000	23 560,000	29 072,000	1,64%
ATL	3 500	10 979,347	11 207,000	0,63%
ATTIJARI BANK	1 100	28 684,920	54 846,000	3,10%
BIAT	500	30 718,969	74 949,500	4,23%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	46 483,300	2,62%
EURO CYCLE	1 380	39 537,000	43 389,960	2,45%
MONOPRIX	6 037	90 128,821	73 041,663	4,12%
SFBT	4 300	78 243,542	101 647,700	5,74%
SOTUVER	14 000	69 850,342	76 636,000	4,32%
SOTUVER NG 2018	1 324	5 481,580	6 778,880	0,38%
STAR	428	35 233,100	33 983,628	1,92%
TELNET	5 032	42 049,800	43 501,640	2,46%
TPR	18 280	76 064,164	71 036,080	4,01%
UIB	3 033	79 133,250	79 149,168	4,47%
<u>Obligations des Sociétés</u>		420 000,000	427 094,363	24,10%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	20 000,000	20 398,904	1,15%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	63 438,115	3,58%
CIL 2017 - 7.95%	500	50 000,000	50 148,110	2,83%
CIL2014-2 7.6%	1 000	40 000,000	40 406,444	2,28%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 583,496	0,71%
HL 2016-2 7.65%	600	48 000,000	48 997,979	2,77%
HL 2017-3 8%	500	50 000,000	50 569,863	2,85%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	100 000,000	5,64%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	40 000,000	40 551,452	2,29%
<u>BTA *</u>		86 240,000	90 786,170	5,12%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	2,23%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,90%
<u>Produits divers</u>			331,068	0,02%
TLS 2018-1 7.95% INTERCALAIRE			331,068	0,02%
TOTAL		1 174 573,346	1 263 934,120	71,33%

* Aucun mouvement sur le portefeuille BTA n'a été réalisé courant le 1^{er} trimestre 2018 :

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>Revenus des Actions</u>	0,000	0,000	17 879,640
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	6 221,435	5 436,671	21 880,010
Revenus des obligations privées	5 012,230	2 878,316	13 684,339
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 209,205	2 558,355	8 195,671
TOTAL	6 221,435	5 436,671	39 759,650

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2018 à 508 017,469 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	142 378,627	144 292,600	148 561,431	8,04%
Disponibilités		365 638,842	142 594,813	109 461,288	20,63%
Total		508 017,469	286 887,413	258 022,719	28,67%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/18	141 429,824	142 378,627	8,04%
Total placement BTCT			141 429,824	142 378,627	8,04%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	964,902	1 331,858	5 600,689
TOTAL	964,902	1 331,858	5 600,689

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC 4	Autres Actifs	0,000	639,948	393,315
	RS sur BTA	0,000	639,948	393,315

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 332,315	6 631,914	3 794,554
	Frais de gestionnaire	1 601,317	1 505,705	1 382,877
	Frais de dépositaire	273,599	541,453	241,271
	Frais de distributeurs	2 457,399	4 584,756	2 170,406

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	20 194,531	22 232,910	18 764,749
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	675,153	0,000	491,192
	Redevance CMF	149,151	113,550	105,297
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	317,239	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 370,227	21 802,121	18 168,260

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	1 153 200
* Nombre de titres	11 532
* Nombre d'actionnaires	88
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	395 300
* Nombre de titres émis	3 953
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	23 400
* Nombre de titres rachetés	234
<u>Capital au 31/03/2018</u>	
* Montant en nominal	1 525 100
* Nombre de titres	15 251
* Nombre d'actionnaires	116

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 492 414,412 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2018 est de 15 251 contre 11 532 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>1 254 563,618</u>	<u>1 254 563,618</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>395 300,000</u>	<u>395 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-23 400,000</u>	<u>-23 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>125 449,473</u>	<u>120 961,125</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	66 503,079	66 503,079
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	7 262,204	7 262,204
- Frais de négociation de titres	-1 160,890	-1 160,890
- Régularisation des sommes non distribuables	52 845,080	52 845,080
- Sommes distribuables		-4 488,348
<u>Montant fin de période au 31/03/2018</u>	<u>1 751 913,091</u>	<u>1 747 424,743</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à **-4 488,348** DT contre **446,713** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	590,773	6 050,942	7,361
Résultat d'exploitation	-4 131,940	-4 691,468	-185,423
Régularisation du résultat d'exploitation	-947,181	141,744	624,775
Total	-4 488,348	1 501,218	446,713

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	4 331,221	4 085,327	15 602,335
Rémunération du gestionnaire	1 601,337	1 505,725	5 655,072
Rémunération du dépositaire	272,993	257,964	994,758
Rémunération des distributeurs	2 456,891	2 321,638	8 952,505

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	6 987,056	7 374,670	29 943,427
Redevance CMF	355,856	334,611	1 256,697
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	421,960
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	317,239	1 000,000
Abonnement des charges budgétisées	6 631,200	6 722,820	27 264,770

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	6 631,200	6 722,820	27 264,770
Taxes	37,915	-54,039	-219,158
Frais bancaires	23,491	25,748	104,420
Publication BO CMF	321,534	395,507	1 604,000
Honoraires CAC	1 672,151	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 030,238	979,881	3 973,963
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	586,973	759,822	3 081,500
Autres (*)	-0,006	0,011	0,045

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UBCI-UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 474 330 dinars et un bénéfice net de la période 135 968 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» au 31 mars 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 960 403,224	1 631 764,716	1 649 420,837
	a- Actions et droits rattachés		1 960 403,224	1 631 764,716	1 649 420,837
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	513 926,415	458 395,167	419 572,185
	a- Placements monétaires		142 378,627	192 390,134	198 081,909
	b- Disponibilités		371 547,788	266 005,033	221 490,276
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 474 329,639	2 090 159,883	2 068 993,022
	<u>PASSIF</u>		28 505,326	34 365,709	26 307,765
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	7 733,824	12 105,771	6 931,342
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 771,502	22 259,938	19 376,423
	<u>ACTIF NET</u>		2 445 824,313	2 055 794,174	2 042 685,257
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 463 521,251	2 052 898,405	2 045 091,322
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	-17 696,938	2 895,769	-2 406,065
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 699,104	15 769,662	16,994
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-14 997,834	-12 873,893	-2 423,059
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 474 329,639	2 090 159,883	2 068 993,022

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>47 928,410</u>
	Dividendes		0,000	0,000	47 928,410
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>970,267</u>	<u>1 775,812</u>	<u>7 467,587</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>970,267</u>	<u>1 775,812</u>	<u>55 395,997</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-7 715,607</u>	<u>-7 062,721</u>	<u>-27 564,686</u>
	Revenu net des placements		-6 745,340	-5 286,909	27 831,311
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-7 171,250	-7 586,754	-31 909,624
	Résultat d'exploitation		-13 916,590	-12 873,663	-4 078,313
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 081,244	-0,230	1 655,254
	Sommes distribuables de la période		-14 997,834	-12 873,893	-2 423,059
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 081,244	0,230	-1 655,254
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		120 491,999	42 698,803	307 338,011
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		31 904,708	-4 736,608	-24 626,855
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 512,402	-147,815	-2 698,022
	Résultat net de la période		135 967,715	24 940,717	275 934,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>135 967,715</u>	<u>24 940,717</u>	<u>275 934,821</u>
a- Résultat d'exploitation	-13 916,590	-12 873,663	-4 078,313
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	120 491,999	42 698,803	307 338,011
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 904,708	-4 736,608	-24 626,855
d- Frais de négociation de titre	-2 512,402	-147,815	-2 698,022
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 098,196</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>267 171,341</u>	<u>82,606</u>	<u>-249 922,219</u>
a- Souscriptions	310 002,065	82,606	82,606
- Capital	301 500,000	100,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 065,118	-17,817	-17,817
- Régularisation des sommes distribuables	-1 563,053	0,423	0,423
b- Rachats	42 830,724	0,000	250 004,825
- Capital	42 400,000	0,000	288 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	619,494	0,000	-38 294,163
- Régularisation des sommes distribuables	-188,770	0,000	-1,012
VARIATION DE L'ACTIF NET	403 139,056	25 023,323	11 914,406
AN4-Actif Net			
a- <u>En début de période</u>	2 042 685,257	2 030 770,851	2 030 770,851
b- <u>En fin de période</u>	2 445 824,313	2 055 794,174	2 042 685,257
AN5-Nombre d'actions			
a- <u>En début de période</u>	21 274	24 156	24 156
b- <u>En fin de période</u>	23 865	24 157	21 274
VALEUR LIQUIDATIVE	102,485	85,101	96,017
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	27,32%	4,98%	14,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2018 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% l'Actif
Actions		1 732 245,019	1 960 403,224	79,23%
ARTES	11 491	68 093,480	83 516,588	3,38%
ATL	8 000	25 040,908	25 616,000	1,04%
ATTIJARI BANK	2 400	62 447,487	119 664,000	4,84%
BIAT	830	52 491,250	124 416,170	5,03%
CARTHAGE CEMENT	52 000	143 378,040	114 556,000	4,63%
EURO CYCLE	6 270	185 374,030	197 141,340	7,97%
MONOPRIX	12 020	188 929,412	145 429,980	5,88%
SAH	10 574	109 230,170	151 895,510	6,14%
SFBT	10 000	186 654,311	236 390,000	9,55%
SOTUVER	35 369	166 271,924	193 609,906	7,82%
SOTUVER NG 2018	3 164	13 099,300	16 199,680	0,65%
STAR	2 200	183 800,000	174 682,200	7,06%
TELNET	6 290	55 382,000	54 377,050	2,20%
TPR	24 000	99 704,227	93 264,000	3,77%
UIB	8 800	192 348,480	229 644,800	9,28%
Total		1 732 245,019	1 960 403,224	79,23%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des Actions	0,000	0,000	47 928,410
TOTAL	0,000	0,000	47 928,410

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à 513 926,415 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	142 378,627	192 390,134	198 081,909	5,75%
Disponibilités		371 547,788	266 005,033	221 490,276	15,02%
Total		513 926,415	458 395,167	419 572,185	20,77%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/2018	141 429,824	142 378,627	5,75%
Total placement BTCT			141 429,824	142 378,627	5,75%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	970,267	1 775,812	7 467,587
TOTAL	970,267	1 775,812	7 467,587

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 733,824</u>	<u>12 105,771</u>	<u>6 931,342</u>
	Frais de gestionnaire	2 204,459	2 017,921	1 975,464
	Frais de dépositaire	550,782	1 020,916	493,032
	Frais de distributeurs	4 978,583	9 066,934	4 462,846

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>20 771,502</u>	<u>22 259,938</u>	<u>19 376,423</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	1 079,758	0,000	893,051
	Redevance CMF	209,762	176,113	170,259
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	235,339	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 481,982	21 848,486	18 313,113

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	2 127 400
* Nombre de titres	21 274
* Nombre d'actionnaires	84
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	301 500
* Nombre de titres émis	3 015
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	42 400
* Nombre de titres rachetés	424
<u>Capital au 31/03/2018</u>	
* Montant en nominal	2 386 500
* Nombre de titres	23 865
* Nombre d'actionnaires	115

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 403 139,056 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2018 est de 23 865 contre 21 274 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>2 045 091,322</u>	<u>2 045 091,322</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>301 500,000</u>	<u>301 500,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-42 400,000</u>	<u>-42 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>159 329,929</u>	<u>141 632,991</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	120 491,999	120 491,999
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	31 904,708	31 904,708
- Frais de négociation de titres	-2 512,402	-2 512,402
- Régularisation des sommes non distribuables	9 445,624	9 445,624
- Sommes distribuables		-17 696,938
<u>Montant fin de période au 31/03/2018</u>	<u>2 463 521,251</u>	<u>2 445 824,313</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à -17 696,938 DT contre -2 406,065 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	-2 699,104	15 769,662	16,994
Résultat d'exploitation	-13 916,590	-12 873,663	-4 078,313
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 081,244	-0,230	1 655,254
Total	-17 696,938	2 895,769	-2 406,065

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	7 715,607	7 062,721	27 564,686
Rémunération du gestionnaire	2 204,459	2 017,921	7 875,626
Rémunération du dépositaire	551,120	504,485	1 968,920
Rémunération des distributeurs	4 960,028	4 540,315	17 720,140

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	7 171,250	7 586,754	31 909,624
Redevance CMF	551,120	504,485	1 968,920
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 131,111
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	235,339	1 041,488
Abonnement des charges budgétisées	6 620,130	6 846,930	27 768,105

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	6 620,130	6 846,930	27 768,105
Taxes(*)	-22,907	69,773	282,970
Frais bancaires	23,284	25,747	104,420
Publication BO CMF	346,315	395,507	1 604,000
Honoraires CAC	1 672,151	1 657,110	6 720,500
Frais AGO et publications	1 055,457	980,056	3 974,671
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	586,973	759,822	3 081,500
Autres(*)	-0,047	0,011	0,044

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Informations Post AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2018, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2017 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

A.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2017

Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1 et I.2) et le 15 novembre 2016 (titre I.3) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

I.1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	8 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	881 KDT

UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	17 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	251 KDT
UTP SICAF	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	22 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actifs net TTC	1,5% Actifs net TTC	48 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 226 KDT en 2017.

I.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 35 KDT.

I.3 Le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Finance en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2017 s'élève à 57 KDT.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.](#)

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2017, au titre de ce contrat, s'élèvent à 858 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

A.2. Opérations et conventions conclues à partir de 2017

1. L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2017 s'élève à 44 KDT.

2. Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).

- « UBCI-MEDIBIO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de

9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2017 s'élève à 80 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 33 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBIO 2017 » : 47 KDT.

3. L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Finance portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision biannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Aucun impact financier n'est enregistré à ce titre en 2017.

4. L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2017.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

5. L'UBCI a conclu, en date du 19 juin 2017, un contrat portant sur la cession de 200 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société SCHNEIDER ELECTRIC TUNISIE au profit de sa filiale l'UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATIONS - SICAF SA, pour un montant de 108 KDT (soit au prix de 540,7 DT la part sociale), réalisant ainsi une plus-value de 84 KDT.

Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.](#)

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services

informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs établis par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2017, sont présentées dans ce qui suit.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16. et les contrats d'application QUICK WIN et NetReveal qui ont été conclus en 2017 titres 1.17 et 1.18) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2017.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2017, s'élève à 1 860 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 540 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 320 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 295 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 244 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 51 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2017 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 38 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 8 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2017 s'élève à 285 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 236 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 49 KDT.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2017, s'élève à 1 436 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 189 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 247 KDT.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif,

personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2017, s'élève à 233 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 193 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 40 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2017, s'élève à 125 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 103 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 22 KDT.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 583 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 483 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 100 KDT.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 527 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 436 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 91 KDT.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir

de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 82 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 68 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2017, s'élève à 82 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 68 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 401 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 332 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 69 KDT.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 83 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 69 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 14 KDT.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2017, s'élève à 103 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 85 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 18 KDT.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 187 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 155 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 32 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 98 KDT.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 118 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 98 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 20 KDT.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 161 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 133 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 28 KDT.

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 34 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 28 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 6 KDT.

1.17. Contrat d'application Quick Win

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 63 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 75 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 62 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 13 KDT.

1.18. Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 269 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 53 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 44 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2017 s'élève à 9 KDT.

2. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

2.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2017 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 173 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 111 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 47 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 98 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 429 KDT.

2.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. Le

montant total facturé en 2017, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 65 KDT

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boitiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2017, s'élève à 5 KDT.

2.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2017, s'élève à 114KDT.

2.2.4. Prestations de maintenance de boitiers Riverberd

En 2017, BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed pour un montant de 88 KDT.

2.3. Redevances de télécommunication

En 2017, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 683 KDT.

3. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP Procurement Tech

En 2017, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 525 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI - filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1er janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1er janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique.

Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par le conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par BDSI au titre de 2017, totalisent 1 213 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 739 KDT ;
- Frais de développement informatique : 474 KDT.

5. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

5.1 Prestations ponctuelles

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées.

Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2017.

5.2. Mission Amélioration Continue de l'Efficacité - ACE

L'UBCI a signé, en date du 22 septembre 2016 une lettre de mission ACE avec BNP PARIBAS BDSI. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la « convention d'assistance technique » et couvre les champs suivants :

- Formation ACE : former les managers à la méthodologie ACE (Voix du client, Qualité totale, Pilotage juste à temps, Amélioration continue, Employee empowerment) ;
- Préparation et appui méthodologique aux chefs de projets ACE éligibles au processus de certification « Lean Practitioner » du Groupe BNP Paribas ;
- Préparation et appui méthodologique aux coachs éligibles au processus de certification « Lean coach » du Groupe BNP Paribas ;
- Management de la performance.

La durée de cette mission a été de 13 mois, allant du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2017.

Cette lettre de mission a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 25 août 2016.

La charge supportée par la banque à ce titre en 2017, s'élève à 65 KDT.

6. Contrats conclus avec BNPPARI BAS Fortis Factor

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR les opérations et les contrats de missions suivants :

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat d'application avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 179 KD T.

7. Contrat conclu avec BNPPARI BAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1er mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2017 s'élève à 49 KDT.

8. Contrat Taléo conclu avec BNPPARI BAS Procurement Tech

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Ce contrat prévoit la facturation des frais de déploiement de l'application. Le montant facturé à ce titre en 2017 s'élève à 49 KDT.

Selon les termes du contrat, il est prévu également une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2017, s'élève à 24 KDT.

9. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs établis par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2017.

10. Différentiel de change

Au cours de l'exercice 2017, la banque a enregistré des différences de change au titre des factures BNP pour un montant de 630 KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre 9 ci-avant).

11. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration mais non encore signées

11.1. Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 :

Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 a autorisé le contrat «Sonar» qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué se détaille comme suit :

- Un coût de déploiement qui s'élève à 10.806 Euros ;
- Une redevance annuelle qui s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant les cinq premières années seulement.

11.2. Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 :

En date du 15 novembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en octobre 2013 (titre B.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

11.3. Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017 :

En date du 08 novembre 2017 votre conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires.

Les contrats et conventions autorisés mentionnés dans le présent titre n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.](#)

C- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAH, et des sociétés l'Office des céréales et La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2017, à 260 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2017, s'élèvent à 478 KDT.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.](#)

D- Cession de fonds de commerce

En date du 17 mars 2017, la banque a cédé un fonds de commerce situé à El Manar II Tunis pour un montant de 105 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

E- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1 Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 29 mars 2017 se détaillent, pour l'exercice 2017, comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Fethi MESTIRI en qualité de Président du conseil d'administration. La rémunération par le Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2017 s'élève à 267 KDT. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale au cours de l'exercice 2017 s'élève à 270 KDT.
- Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général. La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 774 KDT. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2017 s'élève à 1244 KDT.

La charge totale supportée par la banque au titre de 2017 est limitée à 679 KDT suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 565 KDT.

- La nomination du Directeur Général Adjoint de la banque est effectuée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 20 Janvier 2015. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015. Sa rémunération a été fixée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 29 mars 2017 et a été validée par le Conseil d'Administration réuni le 30 mars 2017.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 194 KDT dont une rémunération variable de 45 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2017 s'élève à 252 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2017, s'élève à 622 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit en KDT :

Libellé	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017	Charge 2017	Passifs au 31.12.2017
Avantages à court terme	270	-	679	155	252	42	622	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	270	-	679	155	252	42	622	-

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 5 062 610.563 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves. Ces réserves sont relatives aux exercices antérieurs à 2014.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à 40 516 961,184 Dinars, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	40 516 961,184
Report à nouveau	
Total	40 516 961,184
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	
Bénéfice disponible	40 516 961,184
Dividendes	
Réserves facultatives	40 516 961,184
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 20 001 529 Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à 1,000 Dinar sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du 9 mai 2018.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2018, à un montant global de 622 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le cabinet « DELTA CONSULT » et le cabinet « Mourad GUELLATY », et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020..

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les mandats de MENINX HOLDING représentée par M. Mehdi TAMARZISTE, M. Selim RIAHI et M. Philippe TARTELIN sont échus, décide de renouveler le mandat d'Administrateurs de MENINX HOLDING et de M. Selim RIAHI pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020.

MM. Mehdi TAMARZISTE et Selim RIAHI, présents, remercient les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils leurs ont accordés et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Mme Neila BENZINA en qualité d'Administrateur Indépendant de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Mme Neila BENZINA, présente, remercie les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui ont accordée et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

		31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	173 364	111 846
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	178 712	33 330
Créances sur la clientèle	3	2 753 222	2 562 093
Portefeuille -titre commercial	4	794	30 693
Portefeuille d'investissement (*)	5	502 462	413 018
Valeurs immobilisées	6	44 717	45 074
Autres actifs	7	126 658	60 968
TOTAL ACTIF		3 779 929	3 257 022
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP	8	203 040	23 011
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	292 465	205 511
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 449 052	2 248 871
Emprunts et Ressources spéciales	11	309 500	287 945
Autres passifs	12	219 651	205 919
TOTAL PASSIF		3 473 708	2 971 257
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		100 008	100 008
Réserves		206 210	185 694
Autres capitaux propres		3	63
Modification comptable			
Résultat en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	306 221	285 765
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 779 929	3 257 022

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré				
Capitaux Propres au 31-12-2017	100 008	10 000	1 402	53 099	121 194	3	40 517	326 223
Réserves à régime spécial				-5 063	5 063			0
Affectation Résultat					40 517		-40 517	0
Distribution dividendes					-20 002			-20 002
Capitaux Propres au 31-12-2017 après affectations au titre de 2017 décidées par l'AGO du 26 avril 2018	100 008	10 000	1 402	48 036	146 772	3	0	306 221